



COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Septembre 2021

TOME 2



INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation. Par ailleurs, depuis 2021, il comprend aussi ceux relatifs aux examens ciblés.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées, au cours des douze derniers mois, du statut « *Ouvert* » au statut « *Fermé* ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports ou dans ses examens ciblés est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent ;
- Tous les examens ciblés finalisés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} janvier 2021 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre.

Les rapports publiés au cours de la période annuelle écoulée et pour lesquels toutes les échéances des recommandations sont postérieures au 30 juin 2021 ne font pas l'objet d'un suivi formel dans le présent rapport, aucune recommandation n'étant encore arrivée à échéance.

Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 43 Publicité des rapports

¹ *La Cour des comptes rend publics ses rapports.*

² *Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.*

³ *Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :*

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;*
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé ;*
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;*
- d) la liste des rapports restés sans effets.*

⁴ *Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.*



Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 30 juin, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport ou de l'examen ciblé de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « **Ouvert** » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « **Fermé** » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « **Refusé** » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « **Fermé** », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « **Fermé** » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permet d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



Valeur ajoutée du suivi des recommandations

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- de rendre compte aux citoyens et aux autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- d'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- de renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- d'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021.....	8
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021.....	11
Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021.....	12
Synthèse des données relatives aux missions faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021.....	13
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).....	16
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation.....	17
N° 122 Audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block.....	19
N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale.....	20
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations.....	21
N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général.....	22
N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile.....	23
N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois.....	24
N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève.....	25
N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève.....	26
N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA).....	28
N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE).....	30
N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études.....	31
N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN).....	33
N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway.....	34
N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy.....	36
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM).....	37
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd).....	38
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy.....	40
N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué.....	41
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité.....	43
N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex.....	44
N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvres.....	45
N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire.....	46
N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité.....	47



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	48
N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	50
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	51
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	52
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable	53
N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	54
N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine	55
N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise	56
N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	57



Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021

Les rapports d'audit publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 30 juin 2021 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	2	15	-
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	10	2	1
N° 122 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block	Fondation René et Kate Block	9	9	-	-	9	-
N° 124 : Rapport d'audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	État de Genève	10	10	-	2	8	-
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	4	11	-
N° 127 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	HG	11	10	1	1	9	1
N° 129 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	Imad	8	8	-	1	7	-
N° 131 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	TPG	11	11	-	1	10	-
N° 133 : Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	Ville de Genève	21	21	-	4	17	-
N° 134 : Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	État de Genève	18	14	4	3	11	4



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 136 : Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	État de Genève	12	11	1	1	10	1
N° 137 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	IFAGE	12	12	-	4	8	-
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	État de Genève	6	6	-	4	2	-
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	État de Genève	10	10	-	2	8	-
N° 143 : Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	ÉMS Maison de Vessy	8	8	-	3	5	-
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	6	3	-
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	12	1	-
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	5	8	-
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	1	-	-
N° 149 : Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	Ville du Grand-Saconnex	12	12	-	1	11	-
N° 150 : Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandoeuvres	Commune de Vandoeuvres	7	7	-	2	5	-
N° 153 : Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	20	5	-
N° 154 : Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	5	2	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	5	3	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 156 : Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	5	1	-
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	9	2	-
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	État de Genève	12	12	-	2	10	-
N° 161 : Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	État de Genève Ville de Genève FGTG	14	13	1	7	6	1
État au 30.06.2021		320	311	9	122	189	9

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'audit suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 30 juin 2021 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées
N° 162 : Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève (<i>publié le 17 décembre 2020</i>)	Université de Genève	7	7	-
N° 163 : Audit de performance du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) (<i>publié le 2 février 2021</i>)	BIE	10	10	-
N° 164 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions (<i>publié le 9 mars 2021</i>)	État de Genève	7	7	-



Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 30 juin 2021 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	État de Genève	19	19	-	7	12	-
N° 151 : Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	État de Genève	6	6	-	5	1	-
N° 152 : Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	État de Genève	5	5	-	4	1	-
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine	État de Genève	3	3	-	3	-	-
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace Entreprise	État de Genève	13	11	2	9	2	2
État au 30.06.2021		53	51	2	30	21	2

Compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'évaluation suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 30 juin 2021 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées
N° 165 : Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF) <i>(publié le 16 mars 2021)</i>	État de Genève	4	4	-
N° 166 : Évaluation portant sur l'animation socioculturelle <i>(publié le 6 mai 2021)</i>	État de Genève	7	7	-



Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021

Depuis janvier 2021, les examens ciblés ayant donné lieu à l'émission de recommandations par la Cour des comptes font également l'objet d'un suivi annuel. Cependant, au 30 juin 2021, aucun délai relatif à l'une de ces recommandations n'était encore échu. Dès lors, l'ensemble des recommandations étant en cours, avec un statut « *Ouvert* », la Cour des comptes n'a pas entrepris de suivi spécifique au 30 juin 2021.

Ainsi, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les examens ciblés suivants ont été publiés, mais ils n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 30 juin 2021 :

Libellé de l'examen ciblé	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées
Examen ciblé portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries (<i>finalisé le 16 avril 2021</i>)	Ville de Chêne-Bougeries	3	3	-
Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries (<i>finalisé le 16 avril 2021</i>)	Ville de Chêne-Bougeries	2	2	-



Synthèse des données relatives aux missions faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021

Rapports d'audit

Pour les vingt-huit rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021 :

- Le **taux d'acceptation** des recommandations est de : **97 %** ;
- Le **taux de réalisation** des recommandations acceptées est de : **61 %** ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par échelle de risque est la suivante :

Échelle de risque	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Risque mineur (niveau 1) à modéré (niveau 2)	228	73 %	141	75 %	62 %
Risque significatif (niveau 3) à majeur (niveau 4)	83	27 %	48	25 %	58 %
Total	311	100 %	189	100 %	100 %

Rapports d'évaluation

Pour les six rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021 :

- Le **taux d'acceptation** des recommandations est de : **96 %** ;
- Le **taux de réalisation** des recommandations acceptées est de : **41 %**.

Examens ciblés

Aucun examen ciblé n'a fait l'objet d'un suivi au 30 juin 2021.



Synthèse des rapports et des examens ciblés suivis

Pour les trente-quatre objets faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2021, la situation cumulée est la suivante :

Rapports suivis au 30 juin 2021	Recommandations			Statut des recommandations			
	Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé	Taux de réalisation
État [unités] au 30.06.2021	373	362	11	152	210	11	n/a
État [%] au 30.06.2021	100 %	97 %	3 %	41 %	56 %	3 %	58 %

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 30 juin 2021, ce sont ainsi 63 recommandations (soit 29 % des recommandations en statut « Ouvert » au début de la période) qui sont passées du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Pour le rapport suivant, le suivi réalisé au 30 juin 2021 a permis de constater que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 122 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block	9

Sur les 152 recommandations en statut « Ouvert » au 30 juin 2021, 100 d'entre elles (soit 66 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report de délai par l'audité ou l'évalué. La répartition par échelle de risque de ces recommandations est la suivante :

Échelle de risque	En nombre	En %
Risque mineur (niveau 1) à modéré (niveau 2)	74	49 %
Risque significatif (niveau 3) à majeur (niveau 4)	21	14 %
Risque non qualifié par l'audité/l'évalué	5	3 %
Total	100	66 %



Globalement, le taux de réalisation des recommandations suivies s'est légèrement amélioré, passant de 52 % au 30 juin 2020 à 58 % au 30 juin 2021.

Finalement, la Cour des comptes constate que quatre objets ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 15 % au 30 juin 2021. Pour trois de ces rapports, cela se justifie notamment par le fait que tous les délais de mise en œuvre ne sont pas encore échus. En revanche, pour le dernier objet, l'ensemble des recommandations ouvertes a fait l'objet d'un report de délai par l'audité ou l'évalué. Il s'agit du rapport suivant :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations acceptées	Nombre de recommandations ouvertes	Nombre de recommandations reportées	Taux de réalisation
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine	3	3	3	0 %



N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) rapport publié le 18 septembre 2017

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève			
Recommandations proposées	17	Ouvert	2
		Fermé	15
		Refusé	-

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, quinze recommandations ont été mises en œuvre, dont trois ont été fermées durant la période sous revue. Elles concernent toutes le Collège des médecins-chefs de service dont l'organisation et le fonctionnement ont été revus afin de lui permettre de mieux fonctionner et de répondre à sa mission, conformément aux dispositions du document *Règlement des services médicaux* des HUG.

Les deux recommandations encore ouvertes sont échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2022. Les HUG indiquent que ce retard est imputable à la situation sanitaire.

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	30.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	31.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informier le Conseil d'État lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	30.09.2017 report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	31.01.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019	Fermé
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	31.03.2018 30.06.2020 30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert



N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	10
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une rejetée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Six autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

La recommandation mise en œuvre au 30 juin 2021 concerne l'obligation pour l'ensemble des chantiers du Grand État de recycler les matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés. Cette obligation a été insérée dans le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) 2020-2025, approuvé par le Conseil d'État en date du 23 juin 2021. La mesure DC1 prévoit de recycler, sous forme liée, 100 % des bétons issus des déconstructions et travaux genevois et 50 % des granulats bitumineux produits à Genève. Elle prévoit également d'utiliser de manière systématique, quand ceci est techniquement possible, des matériaux issus du recyclage dans les constructions publiques (recommandation 4).

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est notamment lié au processus législatif. Une nouvelle loi sur les déchets a été approuvée par le Conseil d'État en date du 23 juin 2021 et transmise au Grand Conseil. Ce projet prévoit l'instauration d'une nouvelle taxe sur la production de matériaux d'excavation (recommandation 2).

Pour analyser le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois, une étude est en cours pour déterminer une formule de calcul du

volume de matériaux d'excavation générés sur un PLQ en fonction des caractéristiques des immeubles. Cela permettra d'établir une estimation des volumes et types de matériaux d'excavation générés avec le potentiel de valorisation (recommandation 3).

Un programme de test (check-list) est en cours de développement pour formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance) (recommandation 8).

Une procédure sur les objets liés à la planification (procédure SERMA) est en cours de finalisation. Elle vise notamment à garantir une homogénéité dans les préavis rendus (recommandation 9).

Des travaux sont toujours en cours au sein de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) pour définir des règles de fixation des amendes (recommandation 10).

Postérieurement à la votation populaire de novembre 2020 relative à la Sablière du Cannelet, l'OCEV a pris en charge le dossier. La fermeture du site devant se faire par une décision administrative, il convient de respecter le droit d'être entendu et la détermination de la Sablière du Cannelet. Sur cette base, la reddition de la décision administrative sera formalisée en incluant les principales échéances (arrêt de la reprise de matériaux, écoulement des stocks, démantèlement des installations, remise en état, restitution à l'agriculture) (recommandation 11).

La Cour des comptes ne peut que regretter les difficultés rencontrées par le GESDEC pour finaliser une modification légale initiée en 2018. Cela a en effet



pour conséquence de reporter la mise en œuvre de recommandations pourtant considérées comme utiles.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2018 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Ouvert

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Ouvert
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 30.09.2021	Ouvert
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert



N° 122 Audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block

rapport publié le 10 novembre 2017

No 122 Gouvernance de la Fondation René et Kate Block			
Recommandations proposées	9	Ouvert	-
		Fermé	9
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, toutes les recommandations ont été réalisées. Trois recommandations ont été fermées durant la période sous revue.

Parmi les mesures prises :

- Le suivi de l'activité de la FRKB a été amélioré par le biais d'un rapport d'activité plus complet (des indicateurs tels que le taux de rotation ou l'âge moyen des locataires ont été ajoutés) et une analyse annuelle des jetons de présence (recommandation 2).
- La FRKB collabore étroitement avec Imad et la DGS pour que son parc d'immeubles et ses projets de construction soient en ligne avec les besoins du marché (recommandation 6). Le défi pour la fondation est de faire face aux travaux de rénovation de ses immeubles pour rester compétitive face à la concurrence accrue du secteur privé.
- Enfin, la fondation tient à jour la liste des différents projets en cours et à venir pour les rénovations des immeubles existants et les constructions nouvelles, ce qui lui fait office de plans d'action (recommandation 8).

No 122 Gouvernance de la Fondation René et Kate Block					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
122-R1	Clarifier le fonctionnement du Conseil et de son Bureau.	Modéré	Président	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R2	Améliorer le système de suivi de l'activité de la FRKB.	Modéré	Bureau	30.06.2018 report 31.12.2020	Fermé
122-R3	Se conformer aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.	Significatif	Bureau	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R4	Se mettre en conformité avec les directives de la CAFI en vigueur en matière de rémunération.	Modéré	Président	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R5	Définir et formaliser une stratégie sur la mission et les objectifs de la fondation.	Significatif	Conseil de Fondation	30.09.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R6	Mener une analyse de marché afin de définir la stratégie de développement la plus appropriée aux buts de la fondation.	Mineur	Commission logement	30.06.2018 report 31.12.2020	Fermé
122-R7	Mener une analyse du parc existant afin de définir les travaux et les éventuelles adaptations à réaliser en fonction de la stratégie retenue.	Significatif	Commission construction	30.09.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R8	Établir un plan d'action afin de mettre en œuvre la stratégie de la FRKB.	Modéré	Conseil de Fondation	30.06.2018 report 31.12.2020	Fermé
122-R9	Mettre à jour les statuts de la FRKB en fonction de la stratégie qui aura été établie.	Mineur	Conseil de Fondation de la prochaine législature	31.12.2020	Fermé



N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale

rapport publié le 22 décembre 2017

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale			
Recommandations proposées	10	Ouvert	2
		Fermé	8
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, huit recommandations ont été réalisées, dont une a été fermée durant la période sous revue. Elle concerne l'adaptation de la documentation interne en matière de SCI (recommandation 4) :

- Une nouvelle directive sur les estimations fiscales a été approuvée au printemps 2021. Les principaux changements concernent les modalités de transmission des prévisions fiscales ainsi que les destinataires de ces informations. En outre, la possibilité accordée à la direction financière et au chef du département de demander une modification des hypothèses a été supprimée.
- La description des contrôles liés aux estimations fiscales et à leur traitement comptable a été adaptée.
- Les contrôles clés réalisés par les économètres sont désormais intégrés à la base des contrôles de l'AFC.

La mise en œuvre des deux recommandations restantes a été repoussée à fin 2021 (recommandation 1 et recommandation 5). Ce délai supplémentaire s'explique principalement par des absences de longue durée dans l'équipe des économètres.

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
124-R1	Mettre en place des analyses permettant de valider les hypothèses utilisées dans les modèles ainsi que les résultats des estimations.	Modéré	AFC/ECO	31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
124-R2	Modifier la périodicité de mise à jour du multiplicateur et du coefficient d'amplification.	Modéré	AFC/ECO/SG	Date conditionnée par décision de mise en œuvre	Fermé
124-R3	Étudier des méthodes alternatives afin de déterminer de manière fiable les intérêts courus sur les créances non notifiées (pseudos-débiteurs).	Mineur	AFC/ECO/Dir. Perception	31.12.2019	Fermé
124-R4	Revoir la documentation interne en matière de SCI pour les estimations fiscales et leur traitement comptable.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2020	Fermé
124-R5	Formaliser les contrôles réalisés sur les estimations fiscales et mettre en place une procédure/marche à suivre pour garantir la formalisation de l'ensemble des contrôles et des analyses.	Modéré	AFC/ECO	30.09.2020 report 31.12.2022	Ouvert
124-R6	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour déterminer les estimations fiscales, les provisions pour débiteurs douteux et les intérêts courus.	Mineur	AFC/ECO/CIE	30.09.2018	Fermé
124-R7	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour réconcilier les créances fiscales et les liquidités.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2019	Fermé
124-R8	Mener une analyse pour déterminer le coût du développement informatique afin d'automatiser les opérations manuelles du service de la CIE.	Mineur	AFC/CIE/AMOA/DOSI /DGS	31.12.2019	Fermé
124-R9	Revoir et améliorer la coordination entre les différents offices et directions en matière de suivi des revenus fiscaux et des créances fiscales.	Mineur	Direction financière/DGFE/AFC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
124-R10	Déterminer le niveau de détail à produire dans l'exposé des motifs et les comptes annuels en lien avec les revenus fiscaux et introduire les principales définitions.	Mineur	Direction financière/DGFE/AFC	31.12.2018	Fermé



N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations

rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations			
Recommandations proposées	15	Ouvert	4
		Fermé	11
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

La recommandation fermée cette année concerne la formalisation du changement de statut d'une immobilisation de « En cours » à « Terminé technique » qui doit se faire sur la base d'une pièce justificative, en l'occurrence le procès-verbal de réception des travaux.

Les quatre recommandations encore ouvertes sont échues. Une demande complémentaire de la Cour des comptes au cours de l'été auprès des audités, pour obtenir des informations circonstanciées sur l'état d'avancement des recommandations, n'a pas fait l'objet d'une réponse par tous les services et offices concernés. Dès lors, la Cour des comptes a indiqué un report d'échéance au 31 décembre 2021 pour toutes les recommandations concernées.

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN.4PR.31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_D PF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DG GC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	31.12.2018 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DG GC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé



N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général

rapport publié le 22 décembre 2017

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix recommandations ont été acceptées et une rejetée par l'audit.

Au 30 juin 2021, une seule recommandation demeure ouverte et aucune nouvelle recommandation n'a été fermée au cours de la période sous revue.

La recommandation ouverte porte sur le positionnement de la fonction de responsable de l'audit interne. Après consultation de la Cour des comptes sur la classe salariale proposée par la commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF), l'Hospice général a demandé au Conseil d'État une classe salariale plus élevée, qui corresponde à une fonction de cadre de haut niveau, et reste dans l'attente de sa réponse.

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
127-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.				Refusé
127-R2	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R3	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R4	Se positionner sur les activités de conseil.	Significatif	Comité d'audit	31.12.2017	Fermé
127-R5	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019 30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
127-R6	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019	Fermé
127-R7	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R8	Établir la documentation interne clé.	Mineur	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R10	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R11	Implémenter un programme qualité.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé



N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile

rapport publié le 22 décembre 2017

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile			
Recommandations proposées	8	Ouvert	1
		Fermé	7
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une seule recommandation demeure ouverte et aucune nouvelle recommandation n'a été fermée au cours de la période sous revue.

La recommandation ouverte porte sur le positionnement de la fonction de responsable de l'audit interne. L'IMAD va entamer les démarches auprès du service d'évaluation des fonctions en vue de sa réévaluation. L'IMAD souhaite ainsi aligner le positionnement de cette fonction sur celles similaires au sein des autres établissements publics autonomes.

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
129-R1	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	Selon CÉ (initial 31.03.18)	Fermé
129-R2	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R3	Se positionner sur les activités de conseil.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R4	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.12.2018 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
129-R5	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018 report 31.12.2018	Fermé
129-R6	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R7	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
129-R8	Implémenter un programme qualité.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018	Fermé



N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois

rapport publié le 22 décembre 2017

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une seule recommandation demeure ouverte et aucune nouvelle recommandation n'a été fermée au cours de la période sous revue.

La recommandation ouverte porte sur le positionnement de la fonction de responsable de l'audit interne. Le règlement de gouvernance des TPG a été récemment révisé par le Conseil d'administration. Il prévoit notamment que la Commission Audit et Finances des TPG étudie et préavise, à l'intention du Conseil d'administration, le positionnement et le profil des fonctions de l'audit interne. La détermination de la classe salariale de la fonction doit encore être réalisée.

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
131-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R2	Définir les conditions et les modalités de récusation des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R3	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R4	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R5	Se positionner sur les activités de conseil.	Modéré	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R6	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
131-R7	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report selon mise en œuvre de la recomm. n° 6	Fermé
131-R8	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel et préciser le périmètre d'intervention.	Mineur	CAuFin/AI/CA	31.03.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R10	Revoir annuellement l'évaluation des risques.	Modéré	CAuFin/AI/ Res.prisques	31.03.2018	Fermé
131-R11	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	CAuFin/AI/CA	31.03.2018	Fermé



N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève

rapport publié le 26 janvier 2018

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève			
Recommandations proposées	21	Ouvert	4
		Fermé	17
		Refusé	-

Les 21 recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, dix-sept recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue. Les mesures prises sont les suivantes :

- La BGE a réalisé une analyse de ses besoins en matière de ressources humaines. Celle-ci devrait permettre de mettre en place l'organisation souhaitée de la BGE d'ici à 2023 ;
- La BGE a identifié ses principaux processus et les a formalisés de manière appropriée en décrivant les étapes, risques et contrôles clés associés.

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R1	Établir un document fondateur synthétique de la BGE.	Significatif	DCS/BGE	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
133-R2	Établir un plan stratégique au niveau de la BGE.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R3	Finaliser l'établissement / la validation des politiques clés de la BGE.	Significatif	BGE/DCS	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
133-R4	Établir des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
133-R5	Réduire le temps consacré au catalogage.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2022	Ouvert

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R6	Concentrer les activités du directeur sur la gestion de la BGE.	Significatif	BGE	26.01.2018	Fermé
133-R7	Réaliser une analyse formalisée des possibilités de réaménagement des locaux actuels de la BGE.	Modéré	BGE/DCS	30.06.2021	Fermé
133-R8	Élaborer une politique de formation des usagers.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
133-R9	Réaliser une analyse formalisée des besoins en ressources humaines.	Significatif	BGE	30.06.2021	Fermé
133-R10	Revoir le rattachement de la fonction de « collaborateur de support scientifique » et de la loge.	Mineur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2019	Fermé
133-R11	Mettre en place une gestion de projet rigoureuse.	Significatif	BGE	30.06.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R12	Décrire les risques et les contrôles et mettre en œuvre les contrôles clés.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 31.12.2020	Fermé
133-R13	Identifier les marchés publics devant faire l'objet de procédures ouvertes ou sélectives puis procéder aux appels d'offres.	Modéré	BGE/DCS	31.12.2018	Fermé
133-R14	Améliorer la planification.	Modéré	BGE	31.12.2018	Fermé
133-R15	Minimiser la nécessité de recourir à des corrections manuelles.	Significatif	BGE	30.06.2018 report Printemps 2019	Fermé
133-R16	Établir la politique de formation continue.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
133-R17	Finaliser les cahiers des charges et les entretiens périodiques.	Significatif	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R18	Instaurer une stratégie proactive de gestion du changement et revoir les modes de communication.	Majeur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R19	Mettre en place les mesures visant à restaurer un climat de travail satisfaisant.	Majeur	BGE	26.01.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R20	Renforcer les vérifications de deuxième niveau.	Significatif	DCS	31.12.2018	Fermé
133-R21	Veiller au rétablissement d'un climat de travail approprié.	Significatif	DCS	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	18	Ouvert	3
		Fermé	11
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre rejetées par l'audit.

Au 30 juin 2021, onze recommandations ont été mises en œuvre. Deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période qui s'ajoute aux neuf mises en œuvre durant les années précédentes.

Les actions suivantes ont notamment été menées :

- La nouvelle loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom, K 1 04) et son règlement d'application (RORSDom) sont entrés en vigueur le 27 mars 2021. Une section complète du règlement est dédiée aux immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA). Les éléments obsolètes et non pertinents du précédent règlement, comme l'obligation d'une évaluation annuelle du locataire, ont été supprimés (recommandation 14).
- Imad a mis en place en décembre 2020 une grille d'évaluation de la situation du demandeur dans tous les IEPA qu'elle exploite afin de garantir une uniformité de l'évaluation. Les critères inscrits dans le RORSDom, à savoir les besoins en sécurité et en contacts sociaux, sont déclinés en différents indicateurs pour les évaluer de la manière la plus objective possible (nombre de chutes, implication du proche aidant, moyens de communication et de déplacement, etc. - recommandation 11).

L'implémentation des trois recommandations en statut « *Ouvert* » a été reportée à fin 2021 et début 2022 pour laisser le temps nécessaire à la direction générale de la santé (DGS) de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du RORSDom. Il s'agit principalement pour la DGS :

- D'établir une directive sur le financement d'un IEPA conforme au règlement (recommandation 2) ;
- De collecter les informations utiles auprès des propriétaires et exploitants d'IEPA pour mener des analyses sur le profil des locataires actuels (recommandation 5) ;
- D'effectuer un monitoring de la demande grâce aux listes d'attente (recommandation 16).

La collecte d'information devrait être facilitée, car le règlement oblige désormais les propriétaires et les exploitants à fournir à la DGS toutes les informations dont elle aurait besoin pour ses analyses.



No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 report 31.12.2021	Ouvert
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2022	Ouvert
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Fermé
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.03.2021 report 31.12.2019	Fermé
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2022	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé



N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	1

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été rejetée.

Au 30 juin 2021, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue. La dernière recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2021.

Les deux recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La mise à jour à jour des bases légales suite à la modification de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) (recommandation 10). Le règlement d'application de la loi enfance et jeunesse, entrée en vigueur le 16 juin 2021, ne dispense plus les institutions accueillant des mineurs à partir de 15 ans et libérés de la scolarité obligatoire d'une autorisation du service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement.
- La prise en charge des pathologies psychiques des RMNA (recommandation 12). Les acteurs du dispositif ont été identifiés : la prise en charge s'effectue à travers l'Unité Santé Jeune (USJ) et le dispositif santé Mentale Enfant Migrant et Ethnopsychanalyse (MEME) des HUG. De même, la coordination a été renforcée. Pour toute arrivée de RMNA à Genève, l'USJ et MEME sont prévenus par le foyer de l'Étoile et l'infirmière du Bouchet selon les situations de santé. Une consultation de santé générale et une évaluation psychologique sont organisées dans les semaines qui suivent. De plus, une infirmière de l'USJ au foyer de l'Étoile coordonne le réseau santé des jeunes et les échanges avec le foyer (éducateurs, social). Enfin, une réunion mensuelle d'échange sur les

situations cliniques est organisée par l'USJ avec le réseau du DIP prenant en charge les migrants et MEME (recommandation 12).

La recommandation reportée concerne l'établissement de la politique générale de prise en charge des RMNA. La mise en œuvre de certains aspects du plan d'action adopté par la Délégation du Conseil d'État à la migration, au mois de mars 2020, a pris du retard en raison de la crise sanitaire et de la difficulté à trouver des lieux d'hébergement correspondant aux objectifs fixés dans ledit plan d'action (petites structures éducatives de 7 à 10 places en remplacement du centre de l'Étoile). La concrétisation opérationnelle est encore en cours et conduira à intégrer l'hébergement et la prise en charge socio-éducative des RMNA dans le contrat de prestations qui lie la Fondation officielle de la jeunesse à l'État de Genève (renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2022) (recommandation 2, nouveau délai au 31 décembre 2021).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 136 Requérants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomm. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 31.03.2020 report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE) rapport publié le 27 mars 2018

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	4
		Fermé	8
		Refusé	-

Les douze recommandations de la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue. Les mesures prises portent sur :

- L'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'IFAGE pour la période 2020-2023 (recommandation 5).
- La mise en place d'un tableau de bord incluant des indicateurs, leurs modalités de calcul ainsi que les valeurs cibles associées (recommandation 6).
- L'identification puis la communication des projets stratégiques et des partenariats significatifs au Conseil de fondation (recommandation 7).

Quatre recommandations – dont une portant sur un risque qualifié de majeur par l'IFAGE – demeurent en statut « *Ouvert* ». Leur mise en œuvre a été reportée au 30 juin 2022. Ces recommandations n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R1	Revoir l'organisation du Conseil de fondation et de son Bureau.	Significatif	CF, BCF	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
137-R2	Se donner les moyens d'effectuer une surveillance appropriée des activités de la Fondation.	Significatif	CF, BCF	31.12.2018 report 31.03.2020	Fermé
137-R3	Reconsidérer l'organisation et le fonctionnement du CODIR.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R4	Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et compléter la documentation interne en matière de gouvernance.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.03.2020	Fermé
137-R5	Revoir de manière globale la stratégie de l'IFAGE.	Significatif	CF, BCF, DG	30.06.2019 31.12.2019 report 29.10.2020	Fermé
137-R6	Définir des indicateurs pertinents, préciser leurs modalités de calcul et leur reporting.	Modéré	BCF, Codir	30.06.2019 31.12.2019 report 29.10.2020	Fermé
137-R7	Mettre en place une transmission d'informations judicieuses au Bureau et au Conseil.	Significatif	Codir	30.06.2019 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
137-R8	Sensibiliser tous les collaborateurs au « système de gestion » et s'assurer de sa bonne mise en œuvre.	Modéré	Codir	30.06.2019 30.06.2020 30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
137-R9	Revoir la documentation de l'IFAGE concernant ses activités clés.	Modéré	Codir	30.06.2019 30.06.2020 30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
137-R10	Réglementer la gestion des conflits d'intérêts.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
137-R11	Gérer les potentiels conflits d'intérêts et potentiels rapports contractuels défavorables.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
137-R12	Établir une directive relative aux avantages et cadeaux reçus de la part de tiers.	Modéré	CF, BCF, Codir	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé



N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études

rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis sept recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, cinq recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Les recommandations 1, 2, 4 et 5 ont été fermées à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 12445 (le 4 juillet 2020) et de la loi 12749, ainsi que du nouveau règlement d'application (le 1^{er} juin 2021). Parmi les principales modifications figurent :

- Une redéfinition des conditions de prise en compte partielle de la situation financière des parents (statut d'indépendant) permettant de limiter les effets d'aubaine.
- Une prise en compte plus équitable des frais de logement des personnes en formation et de leurs familles.
- L'explicitation des critères pour la reconnaissance des formations et la validation des cas de rigueur par la commission officielle.
- Une meilleure prise en compte des parcours de formation atypiques grâce à une révision du mode de calcul de la durée maximale d'aide.
- Le soutien des formations visant une reconversion professionnelle pour les personnes âgées d'au moins 25 ans.

La Cour des comptes note que le Grand Conseil attend une évaluation chiffrée des effets de la loi en 2026.

La septième recommandation concernait la hiérarchie des prestations sociales prévue par la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU). Depuis sa mise en œuvre, le service des prestations complémentaires ne prend plus en

compte, dans son calcul du revenu familial déterminant l'accès aux prestations complémentaires familiales (PC-Fam), la part des bourses d'études couvrant les frais de formation. Par ailleurs, le faible nombre annuel de cas de conflits entre la demande d'une bourse et d'une subvention HM est traité par les services concernés de manière à éviter une boucle infinie.

Les deux recommandations restantes ont nécessité un report du délai :

- Recommandation 3 : des ressources financières ont pu être obtenues dans le cadre du crédit de renouvellement informatique du DCS. Le service des bourses et prêts d'étude disposera, à terme, d'une e-démarche permettant de déposer des demandes en ligne (formulaire intégrant le dépôt de pièces jointes).
- Recommandation 6 : le projet pilote d'allocations de préformation a débuté en janvier 2020. Communiqués aux médias le 4 mai 2021, les premiers résultats, d'ordre qualitatif, sont encourageants. Le nombre de participants a été réduit en raison de la pandémie. Une évaluation est prévue en 2022 pour déterminer si la prestation sera pérennisée.



No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets d'aubaine.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R2	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement les situations complexes.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R3	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2021	Ouvert
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R6	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	31.12.2019 report 31.12.2022	Ouvert
139-R7	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des prestations.	nd	CCRDU	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé



N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis six recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Ainsi, l'ensemble des rapports d'infractions reçus avant 2018 a pu être traité par la PCTN (recommandation 1). En outre, la calculatrice des sanctions et le suivi des dossiers ont été revus de manière appropriée (recommandation 2).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 30.09.2019 report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calculatrice des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 31.03.2020 report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	30.09.2019 31.03.2020 report 31.12.2021	Ouvert
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COFIL projet SIC	30.09.2019 31.03.2020 report 31.12.2022	Ouvert
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 30.06.2020 report 31.12.2021	Ouvert



N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway

rapport publié le 19 octobre 2018

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway			
Recommandations proposées	10	Ouvert	2
		Fermé	8
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue, ainsi qu'une partie d'une autre recommandation. Les trois recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

La recommandation mise en œuvre concerne la méthodologie de gestion de projet de tramway (recommandation 5). Désormais, à chaque projet majeur correspond un manuel de projet particulier avec une structure de pilotage homogène et identique pour toutes les opérations de la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) : comité technique, comité de direction et comité de pilotage. De plus, ce document indique le rétroplanning, le suivi financier et la gestion des risques du projet. Les deux derniers projets majeurs concernés sont le Tram Nations Grand-Saconnex, ainsi que le bus à haut niveau de service (BHNS) Genève – Vernier – Zimeysaver.

La partie de la recommandation mise en œuvre concerne la détermination des projets majeurs (recommandation 1a). Ces projets majeurs sont déterminés lors des discussions au sein de la plateforme interdépartementale (PFI), sur base notamment des critères suivants :

- Forte dimension/incidence transfrontalière ;
- Maîtrise d'ouvrage multiple ;
- Montage financier complexe impliquant du financement du projet d'agglomération ;
- Risques (financier, réputation) importants de la mesure.

Sur base de ces critères, les projets majeurs suivants ont notamment été définis : le tram de Saint-Julien et le tram Nations – Grand-Saconnex.

Les recommandations reportées concernent :

- La mise à jour du manuel de programme du projet d'agglomération intégrant notamment l'identification des risques et la définition d'un plan de communication (recommandations 1b et 1c). Cette recommandation a été reportée au 31 décembre 2021, en lien avec le changement de département intervenu en octobre 2020 et l'élaboration du projet d'agglomération 4 qui a été déposé à Berne le 8 juin 2021.
- L'établissement du programme multimodal à moyen terme, tel qu'inscrit dans la loi H 1.20 LMob à son article 11, a été initié par l'office cantonal des transports (OCT) dans un processus de révision de la stratégie multimodale. Ce programme s'inscrit dans la continuité de la stratégie multimodale à long terme qui est elle-même en lien étroit avec la révision du Plan directeur cantonal (PDCn) (recommandation 4). La mise en œuvre de cette recommandation a été reportée au 31 décembre 2022.



No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R1a	Définir et identifier les projets « majeurs » du programme d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R1b	Définir un modèle de fiche de risques « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
141-R1c	Définir une structure de plan de communication pour « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
141-R2a	Définir l'organisation de pilotage des projets majeurs et l'implication de l'équipe du projet d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agгло. DI/DT (maîtres d'ouvrages)	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R2b	Revoir le rôle et les responsabilités des chefs de projet « Métier » de l'équipe du projet d'agglomération.	Mineur	SAEF/Projet d'agгло.	31.12.2019	Fermé
141-R2c	Définir une structure de pilotage coordonné pour les mesures du projet d'agglomération concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.	Modéré	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R3	« Redynamiser » les PACA comme support à l'élaboration du PA4 et au suivi des réalisations entreprises.	Mineur	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2020	Fermé
141-R4	Créer le document « Programme multimodal » à moyen terme.	Mineur	DGT	30.06.2020 30.06.2021 report 31.12.2022	Ouvert
141-R5	Mettre à jour la méthodologie de gestion de projet de tramway.	Modéré	DGT/DTC	30.09.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
141-R6	Mettre en place un outil de suivi de la documentation des projets de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R7a	Revoir les priorités des mesures du projet d'agglomération à mettre en œuvre tant au niveau cantonal que de l'agglomération du Grand Genève (objectif : réalisation).	Significatif	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2019	Fermé
141-R7b	Adapter le plan décennal des investissements en fonction des décisions prises par la DELTA et le GLCT Grand Genève.	Modéré	Commission de présélection des invest.	En cours Permanent	Fermé
141-R8	Proposer une modification de la LRTP pour assurer le financement cantonal des lignes de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 30.06.2020	Fermé
141-R9	Établir le plan de ressources en cohérence avec la planification des projets (dont la ligne de tramway Genève Saint-Julien-En-Genevois).	Significatif	PFI	30.06.2019	Fermé
141-R10	Adapter le processus de demande de cofinancement fédéral.	Significatif	SAEF/Projet d'agгло.	30.06.2021	Fermé



N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy *rapport publié le 14 décembre 2018*

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy			
Recommandations proposées	8	Ouvert	3
		Fermé	5
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

La recommandation fermée cette année concerne la définition d'indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines. Les indicateurs sont établis sur une base régulière et sont transmis aux différents utilisateurs (Direction générale, chefs de service).

Les trois recommandations encore ouvertes sont échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 mai 2022. La Cour des comptes relève que la mise en place des recommandations a bien avancé mais que des éléments manquants empêchent de les clôturer. Ainsi, des procédures importantes et la définition des projets doivent encore être formalisées.

Les raisons de ce report sont à chercher dans les changements intervenus au sein du personnel du service des ressources humaines, qui ont contraint les personnes présentes à se concentrer essentiellement sur les activités opérationnelles.

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
143-R1	S'assurer que les rôles et les responsabilités des différentes instances seront définis et respectés.	Significatif	CA + Bureau du CA	30.04.2019	Fermé
143-R2	Renforcer rapidement le service des ressources humaines.	Majeur	DG	30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R3	Se prononcer rapidement sur la pertinence du « Projet institutionnel » de l'ÉMS de la Maison de Vessy, puis mettre en place un plan d'action.	Significatif	CA DG	30.04.2019 30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R4	Revoir l'organisation, le fonctionnement et la répartition des tâches du service des ressources humaines.	Significatif	DRH DG/DRH	30.10.2019 report 31.12.2019	Fermé
143-R5	Formaliser et mettre en place un système de contrôle interne (SCI), puis diffuser les documents aux collaborateurs.	Significatif	DRH	30.10.2019 31.01.2020 31.03.2021 report 31.05.2022	Ouvert
143-R6	Renforcer l'environnement de contrôle de la gestion courante des processus liés aux RH.	Significatif	DRH	31.12.2019 31.03.2021 report 31.05.2022	Ouvert
143-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 31.12.2020	Fermé
143-R8	Définir les projets importants dans les ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 31.12.2020 report 31.05.2022	Ouvert



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	6
		Fermé	3
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, trois recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. L'échéance des six recommandations encore ouvertes est reportée de 6 à 12 mois.

La recommandation 9, mise en œuvre au 30 juin 2021, concerne la politique de distribution de dividendes, laquelle a été validée par le Conseil d'administration de CADIOM SA en date du 14 octobre 2020. Elle prévoit que six critères soient cumulativement réunis pour qu'un dividende puisse être versé. Il est ainsi notamment convenu que le dividende est limité au résultat net de l'année, que le remboursement d'un prêt actionnaire s'effectue avant le versement d'un dividende et que les investissements sont autofinancés.

Le retard dans la mise en œuvre des autres recommandations est imputable aux négociations entre le Conseil d'administration de CADIOM SA et le département du territoire, en charge de l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Ces négociations portent sur les recommandations 2, 3, 4, 6, et 7. La définition d'une politique de surveillance des énergies de réseau permettant d'encadrer la tarification client est incluse dans le plan directeur de l'énergie, validé le 2 décembre 2020 (recommandation 5). Une modification constitutionnelle et légale a été déposée auprès du Grand Conseil. Cette modification donne au Conseil d'État la compétence d'approuver les tarifs liés à l'énergie thermique. Les travaux pour définir les tarifs, et plus généralement la surveillance des prix, sont en cours.

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	12
		Fermé	1
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre durant la période sous revue. Quatre autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

La recommandation fermée concerne la mise en place d'un système de fonds social pour les avances de trésorerie. Au budget 2021, une rubrique comptable a été dotée de 60'000 F, ce qui permet au SPAd d'autoriser des découverts ponctuels pour éviter de détériorer la situation de certaines personnes protégées. De plus, le SPAd a mis en place un système de paiement automatisé pour les besoins de première nécessité, ce qui de facto correspond à un système d'avance.

Les recommandations reportées concernent :

- La redéfinition des modalités de désignation du curateur (recommandation 1), la définition de l'accompagnement social (recommandation 12) et la clarification des domaines d'intervention de la curatelle (recommandation 13). Ces recommandations sont en effet tributaires de la mise en place de réforme de la curatelle qui n'est pas encore aboutie. Cette réforme est portée par le département de la cohésion sociale (DCS) qui s'attelle actuellement au recrutement d'un chef de projet. La mise en œuvre de ces recommandations est reportée entre le 31 mars et le 31 décembre 2022 ;
- Le renforcement du processus de relève (recommandation 2). Celui-ci sera revu par le nouveau chef de service des prestations, qui a pris ses fonctions en mars 2021. Cette recommandation est reportée au 31 décembre 2021.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La Cour des comptes relève que suite au vote du budget 2021, le SPAd a pu bénéficier de +28.5 ETP, répartis entre 13.5 nouveaux postes et 15 ETP ayant déjà fait l'objet d'un dépassement de crédit voté en 2020 par la commission des finances. Cela permet d'une part de faire face à l'augmentation du nombre de mandats de curatelle confiés au SPAd et, d'autre part, de déployer le projet de service prévoyant une réorganisation matricielle des activités.

La situation du SPAd demeure néanmoins préoccupante. En effet, le SPAd est confronté à des difficultés de recrutement des intervenants en protection de l'adulte, ainsi qu'à des tensions avec les gestionnaires titulaires de mandat dans l'attribution des mandats de curatelle. Bien qu'en diminution, le taux d'absentéisme du SPAd est encore élevé (proche de 7% au 30 juin 2021). Enfin, l'activité continue d'augmenter (augmentation nette de +190 mandats en 2020). La réforme de la curatelle demeure ainsi un enjeu crucial pour la continuité de la prestation et pour améliorer la situation des personnes protégées.



No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAAE et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.03.2022	Ouvert



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	5
		Fermé	8
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, huit recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue.

Suite au départ à la retraite de la titulaire, un nouveau secrétaire général a été engagé à l'automne 2020. En outre, la commune a décidé de municipaliser les prestations de la petite enfance avec pour corollaire l'engagement de près de 270 collaborateurs.

De ce fait, les ressources humaines de l'administration communale ont été fortement sollicitées, essentiellement pour des travaux opérationnels au détriment des aspects stratégiques. Dès lors, la majorité des délais de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes a été repoussée.

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sans dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes des du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	Desuite	Fermé



N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué rapport publié le 6 juin 2019

No 147 Enseignement artistique délégué			
Recommandations proposées	19	Ouvert	7
		Fermé	12
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis dix-neuf recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, douze recommandations ont été mises en œuvre, dont huit durant la période sous revue. Trois des sept recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance.

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) va formaliser dans les contrats de prestations de chaque école délégataire la transmission, pour l'année écoulée, des listes d'élèves, d'attente ainsi que les statistiques d'abandon (nombre par discipline et, dans la mesure du possible, les raisons communiquées). Les objectifs des recommandations 1 et 5 peuvent être ainsi considérés comme atteints.

Le SESAC a confié au SRED la mission de réaliser une étude portant sur les goûts artistiques des élèves genevois scolarisés en 5P. Cette démarche sera reproduite à intervalle régulier afin de prendre en compte l'évolution des besoins en termes de pratiques artistiques. Par ailleurs, le SESAC a d'ores et déjà prévu d'intégrer dans l'offre de cours des cursus « libres ». Ce faisant la Cour des comptes estime que les recommandations 2, 3 et 4 sont réalisées.

Concernant le pilotage stratégique du dispositif, les processus d'accréditation et d'élaboration des contrats de prestations sont dorénavant dissociés, permettant ainsi une meilleure priorisation des objectifs pour chaque entité subventionnée. Les filières intensives et préprofessionnelles font également l'objet d'une procédure de validation désormais clairement identifiée. Les recommandations 10, 15 et 16 sont donc réalisées.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

Au terme de ce deuxième suivi, la Cour tient à souligner l'assiduité avec laquelle la direction du SESAC s'est engagée dans la réforme du dispositif de l'enseignement artistique délégué et se réjouit de la cohérence des mesures déjà mises en œuvre et à venir.

No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R1	Demander aux écoles délégataires de communiquer trimestriellement leur liste d'attente au DIP. Charger ce dernier de proposer une alternative en fonction des places disponibles dans le dispositif.	nd	SESAC	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R2	Veiller à ce que l'offre globale comprenne des alternatives aux plans d'études qui reproduisent la logique incrémentale (paliers et examens) de l'enseignement scolaire.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R3	Améliorer l'adéquation entre l'offre globale du dispositif et l'évolution et la diversité de la demande en procédant tous les quatre ans, et une année avant le renouvellement des contrats de prestations, à la conduite d'un sondage auprès d'un échantillon stratifié et représentatif des élèves de l'enseignement obligatoire genevois afin d'identifier la demande des élèves.	nd	SESAC, SEE	01.01.2022	Fermé
147-R4	Prendre en compte l'évolution de la demande dans le processus d'accréditation et de subventionnement des écoles.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R5	Demander aux écoles délégataires de communiquer au DIP, au début de chaque année scolaire (pour l'année écoulée) et pour chacune des disciplines dispensées par l'établissement : le nombre d'abandons, la durée de la formation suivie pour chaque abandon et la liste d'élèves inscrits. Formaliser les indicateurs dans le tableau statistique communiqué le 1er décembre de chaque année au DIP.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R6	Généraliser les enseignements de type orchestres en classe à l'école primaire.	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert



No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R7	Prioriser les prestations ponctuelles, qui répondent à l'objectif de démocratisation mentionné dans les contrats de prestations, au sein des écoles publiques faisant partie du REP.	nd	SESAC, SEE	01.09.2019	Fermé
147-R8	Charger le SESAC de coordonner l'ensemble des filières préprofessionnelles.	nd	SESAC	01.01.2021-report 31.12.2021	Ouvert
147-R9	Internaliser les activités de la CEGM au sein du SESAC et modifier l'art. 106 al. 4 LIP et l'art. 11 RIP-106 en conséquence.	nd	SESAC	01.01.2021-report 31.12.2021	Ouvert
147-R10	Mettre en place une procédure de validation des filières intensives et préprofessionnelles par le DIP, soit pour lui le SESAC.	nd	SESAC	01.01.2021	Fermé
147-R11	Intégrer la gestion du dispositif SAE pour les musiciens au secondaire II dans les prérogatives du SESAC.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R12	Prendre des mesures pour assurer une continuité pour les élèves en filières intensives souhaitant bénéficier du dispositif SAE à leur entrée au cycle d'orientation.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R13	L'atteinte de l'objectif de démocratisation passe par la réalisation de projets de type « orchestres en classe » qui doivent être généralisés à l'école primaire (reprise de la recommandation 2.1).	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert
147-R14	L'atteinte de l'objectif de soutien aux jeunes « talents » doit être confiée à des écoles accréditées ayant démontré leur capacité à offrir des cursus professionnalisants de qualité dans les disciplines concernées par l'enseignement artistique délégué.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R15	Pour permettre une plus grande flexibilité dans, à la fois, la répartition de la subvention en fonction des objectifs fixés et la prise en compte de la demande du public cible, les accréditations et les contrats de prestations doivent être dissociés.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R16	Les contrats de prestations doivent être individualisés afin de prioriser la réalisation des objectifs légaux.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R17	De manière générale, le DIP doit veiller à l'adéquation entre les objectifs des écoles, tels que fixés dans les contrats de prestations, et les prestations attendues.	nd	SESAC, Dirfin	31.08.2019 31.12.2020-report 01.01.2023	Ouvert
147-R18	Dans les contrats de prestations, le DIP doit formuler un objectif qui soit en lien avec la prestation porter une attention particulière aux élèves de milieux socio-économiques défavorisés.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019	Fermé
147-R19	Le DIP doit définir des indicateurs qui permettent de mesurer les objectifs fixés dans les contrats de prestations.	nd	SESAC, Dirfin	01.01.2023	Ouvert



N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité

rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité			
Recommandations proposées	1	Ouvert	1
		Fermé	-
		Refusé	-

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Cette recommandation en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier.

La Cour des comptes note toutefois que des réflexions s'inscrivant dans la thématique plus globale de l'organisation de la police étaient en cours au 30 juin 2021.

No 148 Dispositif de police de proximité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature	Ouvert



N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex

rapport publié le 5 juillet 2019

No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

La recommandation mise en place cette année concerne la formalisation d'un cadre documentaire qui s'est traduite par l'élaboration d'une politique des ressources humaines et d'une politique de formation. Ces documents ont été adoptés par le Conseil administratif dans le courant de l'année 2020. Des règlements précisent les modalités de mise en place de ces politiques.

Parmi les recommandations mises en place au 30 juin 2020, deux appellent les remarques suivantes :

- L'expertise technique commandée par le Conseil administratif portant sur les risques psychosociaux au sein de l'administration communale a pris du retard. L'Exécutif prévoit de recevoir le rapport au cours du 1^{er} semestre 2022 (recommandation 1) ;
- Le Conseil administratif a prévu de lancer à nouveau un appel à candidatures pour constituer la commission du personnel. Il sera lancé dès que les résultats de l'expertise susmentionnée seront connus (recommandation 4).

La dernière recommandation ouverte était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2022.

No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
149-R1	Démontrer que le Conseil administratif est à l'écoute du personnel.	Significatif	CA	31.05.2020	Fermé
149-R2	S'assurer que les relations privées entre collaborateurs ne perturbent pas le bon fonctionnement des organes internes et des services.	Modéré	CA	31.12.2019	Fermé
149-R3	Mettre en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux qui réponde aux attentes des	Modéré	CA	30.06.2020	Fermé
149-R4	Lancer un appel à candidatures pour reconstituer la Commission du personnel.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R5	Élaborer et formaliser le cadre documentaire relatif aux ressources humaines.	Modéré	CA	31.12.2020	Fermé
149-R6	Mettre en place un processus de gestion des compétences.	Modéré	CA	31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
149-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R8	Définir les rôles et responsabilités des acteurs en matière de ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R9	Se pencher sur la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R10	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Significatif	SG/RRH	30.12.2019	Fermé
149-R11	Respecter les dispositions du statut du personnel lors de la fixation initiale de la rémunération des collaborateurs.	Mineur	CA	Immédiat	Fermé
149-R12	Prendre toutes les mesures pour obtenir les questionnaires en retour ou revoir la procédure.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé



N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvre

rapport publié le 15 octobre 2019

No 150 Gouvernance de la commune de Vandœuvre			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue.

Ces dernières concernent :

- L'engagement d'un secrétaire général qui a pris ses fonctions à l'automne 2020 ;
- La séparation des tâches entre l'Exécutif, le secrétaire général et l'administration, démarche effectuée par une réorganisation du travail au sein de la mairie entre les différents acteurs (Exécutif, secrétaire général, chefs de service, collaborateurs/trices).

L'arrivée d'un nouveau secrétaire général et l'engagement de collaborateurs avec des compétences techniques ont notamment permis une meilleure répartition des tâches et des responsabilités au sein de la commune, améliorant de fait le système de contrôle interne. Cependant, un travail de formalisation est encore en cours sur certains processus importants de l'activité de la commune et sur la mise en place d'outils de pilotage.

Deux recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2022.

No 150 Gouvernance de la commune de Vandœuvre					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
150-R1	Nommer un responsable ad interim de l'administration.	Modéré	Maire	30.09.2019	Fermé
150-R2	Séparer les tâches de l'Exécutif de celles du secrétaire général.	Significatif	Exécutif	31.12.2019 report 30.09.2020	Fermé
150-R3	Désigner un secrétaire général.	Modéré	Nouvel Exécutif	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé
150-R4	Adapter l'organisation de l'administration.	Modéré	Exécutif	31.12.2019	Fermé
150-R5	Mettre en place le système de contrôle interne.	Significatif	Exécutif	31.01.2020 31.12.2020 report 31.03.2022	Ouvert
150-R6	Mettre en place des outils de pilotage.	Modéré	Exécutif	31.01.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
150-R7	Appliquer en tout temps et dans toutes les situations les dispositions légales et réglementaires.	Mineur	Maire	30.09.2019	Fermé



N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire

rapport publié le 15 octobre 2019

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune durant la période sous revue.

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
151-R1	Renforcer la formation initiale et/ou continue axée sur les dimensions du climat scolaire et les compétences psychosociales.	nd	DRH DG DRH chargée de la coordination DIP-IUFE	31.08.2022	Fermé
151-R2	Renforcer les formations axées sur la transversalité des enseignements.	nd	DRH DG	31.08.2022	Ouvert
151-R3	Renforcer et pérenniser les connaissances relatives au harcèlement.	nd	DRH DG SSEJ SMS	31.08.2022	Ouvert
151-R4	Améliorer le monitoring du phénomène.	nd	DGEO DGESII DGOEJ SRED	31.08.2022	Ouvert
151-R5	Améliorer le pilotage de la politique publique.	nd	DGEO DGESII Groupe Vie et climat scolaire	31.08.2022	Ouvert
151-R6	Améliorer la communication et la coordination entre acteurs.	nd	Groupe Vie et climat scolaire DGEO DGESII	31.08.2022	Ouvert



N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité

rapport publié le 31 octobre 2019

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité			
Recommandations proposées	5	Ouvert	4
		Fermé	1
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre durant la période sous revue.

Elle porte sur des mesures volontaires favorables à la biodiversité qui se caractérisent par différentes réalisations :

- La biodiversité est devenue un critère à part entière dans l'analyse des dossiers des candidats lors des concours d'architecture.
- Le service ingénierie environnement (SIE), le service travaux et entretien (STE) et le service achats et contrats (SAC) ont finalisé, en collaboration avec l'OCAN, la rédaction d'un nouveau contrat type d'entretien des espaces verts. Son but est notamment d'interdire les produits phytosanitaires et de favoriser les prairies extensives.
- La rénovation d'une toiture végétalisée (bâtiment technique de Genève-Plage) est en cours de réalisation. L'OCAN, le SIE, STE et la DRT souhaitent pérenniser leur collaboration afin que chaque rénovation de toiture donne lieu à une proposition de végétalisation.
- La direction ingénierie énergie (DIE) a démarré en 2021 une identification des toitures pouvant accueillir des installations photovoltaïques combinées à la végétalisation du toit.

Concernant les recommandations 2 à 5, leur réalisation était conditionnée à l'acceptation du plan de biodiversité 2020-2030 de la stratégie biodiversité 2030. Ce plan a été adopté par le Conseil d'État le 10 juin 2020. La date de mise en œuvre desdites recommandations n'étant pas échue au 30 juin 2021, ces dernières n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
152-R1	Mettre en œuvre des mesures volontaires favorables à la biodiversité.	nd	OCBA OCGC	Mise en œuvre de manière continue	Fermé
152-R2	Renforcer les efforts en termes de communication et de sensibilisation de la population.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R3	Accompagner les services techniques afin de faciliter l'entretien extensif des espaces verts.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R4	Concevoir des mesures volontaires en faveur de la biodiversité en cherchant à créer un réseau écologique communal.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R5	Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des communes lors de la planification, de la conception et du suivi des mesures en faveur de la biodiversité.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
FCAC			
Recommandations proposées	13	Ouvert	8
		Fermé	5
		Refusé	-
FMAC			
Recommandations proposées	12	Ouvert	12
		Fermé	-
		Refusé	-

Vingt-cinq recommandations ont été émises par la Cour des comptes et acceptées par le FCAC et le FMAC.

Au 30 juin 2021, **concernant le FCAC**, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue. Trois autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022.

Les trois recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- Un code de déontologie spécifique au FCAC a été établi le 2 décembre 2020. Celui-ci précise que le « FCAC n'achète pas d'œuvres issues du second marché ni des privés ». De même il a été défini des conditions pour conclure un partenariat public-privé (recommandation 2).
- Le règlement interne a été modifié en date du 18 mai 2020. Désormais, les artistes ont la possibilité de proposer directement leurs œuvres auprès des experts de la commission, et des critères d'acquisition plus précis ont été élaborés afin de s'assurer du respect d'une « ligne de collection ». Enfin, le préavis de la commission consultative est obligatoire avant d'accepter un don. Les matrices de contrôle ont été modifiées en conséquence. Un test sur la complétude des dossiers d'acquisition a été réalisé par le FCAC le 8 décembre 2020. Les dix dossiers testés étaient complets (recommandation 3).

- Une analyse de la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public a été réalisée. Pour ce faire, les œuvres ont été recensées et une valeur d'assurance a été calculée en additionnant le coût de fabrication de l'œuvre et les honoraires de l'artiste. Trois assureurs ont été sollicités. Il a été décidé de souscrire à une offre reçue (sans la couverture pour risque de vol) pour un montant de prime annuel de 8'063 F (recommandation 11).

Les recommandations reportées concernent la redéfinition de la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC (recommandation 7), la mise à disposition d'un lieu de stockage adéquat (recommandation 9) et l'analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC (recommandation 12).

Au 30 juin 2021, **concernant le FMAC**, sept recommandations étaient échues. Aucune recommandation n'a été mise en œuvre au cours de la période écoulée. Ces sept recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance prévu entre le 30 septembre et le 31 décembre 2021.

Les recommandations reportées concernent la définition de la stratégie du FMAC (recommandation 13), les modalités d'alimentation du fonds (recommandation 14), l'analyse de la pertinence du compte transitoire



(recommandation 15), la formalisation du processus pour les commandes d'œuvres dans l'espace public (recommandation 16), la mise à jour du processus d'acquisition (recommandation 17), la formalisation du processus pour la diffusion des œuvres mobiles (recommandation 18) et la redéfinition de la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FMAC (recommandation 20).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Ouvert
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	31.12.2021	Ouvert
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Ouvert
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	31.03.2021 report 30.06.2022	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	31.12.2022	Ouvert
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Ouvert

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FMAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153b-R13	Définir et formaliser une stratégie pour le FMAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Mineur	SEC	30.06.2020 30.09.2020 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R14	Redéfinir les modalités d'alimentation du fonds.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R15	Analyser la pertinence du compte transitoire.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R16	Formaliser un processus pour les commandes d'œuvres dans l'espace public.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R17	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R18	Formaliser un processus pour la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	SEC	30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R19	Mettre en place un plan d'action pour la diffusion des œuvres mobiles afin de mettre en valeur la collection du FMAC.	Mineur	SEC	31.12.2021	Ouvert
153b-R20	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FMAC.	Mineur	SEC	30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
153b-R21	Formaliser un processus pour l'inventaire, le recatement et la restauration des œuvres d'art du FMAC.	Mineur	SEC / DFL	31.12.2021	Ouvert
153b-R22	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des œuvres dans l'espace public	Modéré	SEC	31.12.2021	Ouvert
153b-R23	Réaliser une analyse quant à la valorisation monétaire des œuvres de la collection du FMAC.	Mineur	SEC/CMAI	31.12.2021	Ouvert
153b-R24	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	DCS	31.12.2021	Ouvert



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue. Quatre recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2022 ou au 31 décembre 2022.

Les recommandations reportées concernent la définition des modalités de mise en œuvre du nouveau règlement sur les inconvénients de service, la réduction des inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail, la conception d'un système d'information et d'un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services, et enfin la mise en place de contrôles en matière de gestion des indemnités horaires.

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020 report 01.07.2022	Ouvert
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSIC Départements Services	30.06.2021 report 30.06.2022	Ouvert
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021 report 30.06.2022	Ouvert
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	3
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, trois recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue. Les mesures prises concernent :

- La définition, dans la directive qui porte sur les sorties scolaires au cycle d'orientation :
 - des principes de comptabilisation des flux financiers en lien avec les camps ;
 - des règles d'utilisation des subventions jeunesse et sport et du compte bancaire de l'établissement.
- L'élaboration d'un formulaire de contrôle visant à assurer le respect des prescriptions financières et comptables de la directive sur les sorties scolaires.

Compte tenu de la crise sanitaire, cinq recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 septembre 2022 et au 30 septembre 2023.

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Ouvert
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Ouvert
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	Ouvert
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2022	Ouvert
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Ouvert



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune durant la période sous revue.

Deux recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance d'une année, soit au 31 mai 2021 et au 31 décembre 2021 :

- La première concerne la définition d'une stratégie pour l'ecoParc Les Cherpines, pour laquelle la commune est en discussion avec le nouveau directeur de la FTI. Les questions à traiter étant complexes, la commune a besoin de plus de temps pour rédiger la stratégie et a demandé un report de délai d'une année.
- La deuxième concerne l'analyse des besoins de l'administration communale dans le cadre du développement à venir de la commune. Ce processus est en cours et n'est pas terminé au 30 juin 2021, raison pour laquelle le Conseil administratif a demandé un report de délai d'une année.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'ecoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.05.2020 report 31.05.2022	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable

rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	9
		Fermé	2
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue. Trois autres recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023.

Les deux recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable a été finalisée. Un document intitulé « *L'eau potable à Genève* » a été publié le 26 janvier 2021. Ce document précise l'ensemble des acteurs concernés avec leurs domaines d'intervention. Il décrit également les ressources en eau du canton, les besoins et l'utilisation de l'eau potable, la production et les contrôles de qualité (recommandation 3) ;
- Les méthodes d'analyses du SCAV pour la recherche des germes dans l'eau potable se sont développées. Les délais des résultats pour la légionella spp. et légionella pneumophila sont passés de neuf jours à 24 heures. Le SCAV a également élargi le panel de recherches de germes indicateurs passant de six à onze (dont salmonella, campylobactera, staphylocoques et clostridium), le tout avec un délai pour obtenir les résultats de maximum 72 heures. Enfin, le SCAV a fait le choix d'externaliser l'analyse des virus, car le développement d'une méthode spécifique serait trop coûteux (recommandation 6).

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'est pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2021 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Ouvert
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	30.03.2022	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2021 report 31.12.2022	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022	Ouvert



N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	2
		Fermé	10
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes, soit neuf pour la chancellerie (CHA) et le SVE et trois pour la commission électorale centrale (CEC), ont été acceptées.

Au 30 juin 2021, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont six durant la période sous revue.

Les recommandations mises en œuvre durant la période sous revue concernent :

- La concrétisation de la réflexion pour traiter des problèmes que rencontre le SVE. Des axes stratégiques ont été définis et des ateliers de réflexion ont été mis en place qui ont permis la rédaction de documents visant, entre autres, à faire un état des lieux du processus du vote par correspondance et à réfléchir à son évolution.
- La tenue complète et à jour des dossiers du personnel et des auxiliaires.
- La mise aux normes des locaux en matière d'incendie qui a été attestée au début décembre 2020 par l'OCBA.
- La location de locaux adaptés à l'activité du SVE, en particulier du vote par correspondance, avec un emménagement prévu d'ici la fin 2021.
- L'accroissement de la visibilité de la CEC, au travers de son site internet et des informations et documents qui y figurent (communiqués de presse, rapports d'activité).
- Le renforcement de la formalisation des observations de la CEC, notamment la mise en place d'un suivi des recommandations qu'elle émet.

La recommandation reportée concerne le renforcement des activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance par la commission électorale centrale. Ce report s'explique par le fait que le SVE va

déménager dans des locaux mieux adaptés à ses activités à la fin de l'année 2021, ce qui impliquera des modifications du processus du vote par correspondance. La CEC analysera le processus en considérant l'organisation du travail dans les nouveaux locaux du SVE.

L'audit ne mentionne pas de date d'échéance pour la recommandation 2, car elle dépend de l'agenda d'autres acteurs concernés par sa mise en œuvre.

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)					
Numéro		Risques	Responsable	Date échéance	Statut
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Fermé
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	Dépendant de l'obtention d'un projet de loi	Ouvert
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Fermé
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	30.05.2020 report 31.12.2020	Fermé
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Fermé
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé



N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine

rapport publié le 19 mai 2020

No 159 Évaluation de la protection du patrimoine			
Recommandations proposées	3	Ouvert	3
		Fermé	0
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, aucune recommandation n'a été entièrement mise en œuvre. Les dates de mise en œuvre de toutes les recommandations étaient échues à cette date.

Les délais de toutes les recommandations ont été prolongés. Deux étapes importantes ont déjà été franchies :

- l'élaboration d'une stratégie « patrimoine et densification » incluant la création d'un pôle patrimonial au sein de l'office de l'urbanisme afin de prendre en compte plus en amont la dimension patrimoniale des territoires à urbaniser ;
- le dépôt, le 16 juin 2021, d'un projet de modification de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites clarifiant la différence entre le recensement architectural à but de connaissance et l'inscription à l'inventaire à but de protection et faisant de l'information et de la sensibilisation des objectifs à part entière.

No 159 Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine					
Numéro		Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation.	Élevée	OPS	30.06.2021 report 30.09.2022	Ouvert
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale.	Très élevée	OPS (+ OU)	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire.	Élevée	OU	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement.	Élevée	OU (+OPS)	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert



N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise rapport publié le 23 juin 2020

No 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise			
Recommandations proposées	13	Ouvert	9
		Fermé	2
		Refusé	2

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et deux ont été refusées.

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Elles portent sur les mesures suivantes :

- Les mesures d'incitation facilitant et encourageant les entreprises à former des apprentis (recommandation 2). À ce propos, la Cour des comptes avait déjà salué le plan d'action adopté par le Conseil d'État en mai 2020 pour pallier les conséquences économiques de la crise sanitaire. La quasi-totalité des mesures soutenant les entreprises formatrices et l'ensemble des mesures concernant la formation des apprentis au sein de l'État et des entités autonomes ont été maintenues. C'est notamment le cas des mesures de soutien financier, telles que la prise en charge des trois premiers mois de salaires lors de nouveaux contrats d'apprentissage conclus par des entreprises rencontrant des difficultés économiques, ou l'allègement des tâches administratives des entreprises dans le cadre du recrutement d'apprentis.
- La reconnaissance des modèles de stages (intra-muros, unité décentralisée, stage individuel) proposés par l'Espace Entreprise (recommandation 5). Le règlement interne a été modifié dans ce sens et explicite formellement les différents formats de stage.

Quatre recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance. Les recommandations reportées concernent la soumission d'un dossier de candidature à l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps, la prise en compte de l'ensemble des compétences optionnelles

relatives aux exigences de la certification dans le cursus de formation, la facturation des prestations réalisées à l'interne de l'État et la reconsidération des procédures de tarification des mandats.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 160 Évaluation du dispositif Espace Entreprise					
Numéro		Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
160-R1	Améliorer l'information sur la formation professionnelle commerciale au cycle d'orientation.				Refusé
160-R2	Favoriser des conditions de choix plus ouvertes.	Très élevée	EO-OFPC	Réalisée	Fermé
160-R3	Soumettre l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps au dépôt d'un dossier.	Moyenne	ESII	Rentrée 2021 Report 31.08.2023	Ouvert
160-R4	Repenser la collaboration au sein du CFPCOM.	Faible	ESII	Rentrée 2022	Ouvert
160-R5	Reconnaître le modèle de stage proposé par l'Espace entreprise et en améliorer la communication.	Moyenne	ESII-DAJ	Rentrée 2021	Fermé
160-R6	Augmenter le nombre de mandats et de stages externes et renforcer le soutien du DIP dans le travail de prospection mené par l'Espace entreprise.	Élevée	ESII	Rentrée 2022	Ouvert
160-R7	S'assurer que les stages de l'Espace entreprise puissent couvrir l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification.	Élevée	ESII	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Ouvert
160-R8	Adapter les infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation.	Moyenne	ESII-DOSI/SEM-DLOG	Rentrée 2022	Ouvert
160-R9	Facturer les prestations réalisées à l'interne de l'État.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Ouvert
160-R10	Reconsidérer la procédure de tarification des mandats.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Ouvert
160-R11	Consolider la présence d'Espace entreprise dans les domaines de la communication, du marketing et des relations publiques.				Refusé
160-R12	Redéfinir le modèle de formation plein temps.	Très élevée	ESII	Rentrée 2023	Ouvert
160-R13	Réglementer le statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps.	Élevée	ESII	Rentrée 2022	Ouvert



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la **Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	7
		Fermé	6
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une a été refusée.

Au 30 juin 2021, **concernant le département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue et une recommandation, échue, a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2021.

Les deux recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La convention de subventionnement pour les années 2021 à 2024 entre la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre de Genève a été conclue le 19 mai 2021. Elle permet de clarifier les relations entre les parties, notamment en termes de projet artistique et culturel, mais également financier, et fixe des objectifs et indicateurs (recommandation 2).
- La réflexion sur le futur statut du personnel du GTG s'inscrit dans un projet plus large qui vise à la révision des statuts et règlements du GTG, y compris la mise à jour de l'article concernant le personnel. Cette démarche est conduite par un groupe de réflexion mixte (DCTN/FGTG) qui bénéficie d'un accompagnement juridique fourni par un avocat de la place. Les éléments constitutifs des régimes du personnel ont été analysés sous l'angle comparatif des formes juridiques possibles pour la FGTG et de la législation qui les régit (recommandation 4).

La recommandation reportée concerne la précision du rôle de haute surveillance de la Ville de Genève qui a été transmise au service juridique (recommandation 3).

Au 30 juin 2021, **concernant la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**, quatre recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Les quatre recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La stratégie de la FGTG à l'horizon 2025 a été approuvée par le bureau du Conseil de fondation le 11 juin 2021 et par le Conseil de fondation le 25 juin 2021. Le document décrit l'orientation que le Conseil de fondation et la direction de la FGTG souhaitent donner à l'institution pour en assurer le développement et le rayonnement à l'horizon 2025. La démarche stratégique repose sur une analyse identifiant les forces et les faiblesses de l'institution, ainsi que les opportunités et menaces liées à son environnement. Les axes stratégiques ont été établis et déclinés en objectifs et plans d'action, et des indicateurs de performance définis afin d'évaluer le suivi et la mise en œuvre des objectifs. Le document couvre d'une part la dimension artistique et culturelle de l'institution et, d'autre part, les enjeux opérationnels, administratifs et financiers auxquels elle est confrontée. La Cour des comptes relève avec satisfaction la qualité du document établi et la mise en œuvre rapide de cette recommandation qui permettra au Conseil de fondation de mieux assurer le pilotage et la haute surveillance de cette institution (recommandation 5)
- La version préalable du budget 2022-2023 a été présentée au Conseil de fondation dans le cadre du contrat de subventionnement le 26 mars 2021, en respect de l'art.10 du statut de la FGTG. La version définitive du rapport de budget 2022-2023, ainsi que la programmation par genre artistique, donnant un aperçu global du programme lyrique de la saison, ont été



approuvées par le Conseil de fondation le 26 juin 2021 (recommandation 8).

- La convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour les années 2021 à 2024 a été approuvée par le Conseil de fondation le 12 janvier 2021 et signée le 19 mai 2021. Outre les éléments mentionnés plus haut, elle décrit le projet artistique et culturel de la FG TG et précise les prestations attendues par rapport au montant des subventions allouées sur la base d'une projection financière quadriennale (recommandation 9).
- La matrice des risques 2021-2022 a été approuvée par le bureau du Conseil de fondation le 11 juin 2021 et par le Conseil de fondation le 25 juin 2021. La FG TG applique, en tant que « grand subventionné », la méthodologie de la Ville de Genève, avec ses critères d'analyse tels que définis dans le document « *Gestion des risques* ». En résumé, les risques financiers et non financiers de l'organisation sont identifiés et évalués annuellement (recommandation 11).

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro		Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Ouvert
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FG TG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FG TG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2021 report 31.12.2021	Ouvert
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FG TG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FG TG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FG TG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Ouvert
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Ouvert
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Ouvert
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Ouvert



Cour des comptes – Route de Chêne 54 – 1208 Genève
Tél. 022 388 77 90 – <http://www.cdc-ge.ch>